RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3LN IMMO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 330 000,00 €
Siège social : 12 Chemin du Gragnon
31410 LAVERNOSE-LACASSE
933 588 725 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre janvier, à 18h30,

L'associé unique de la société **3LN IMMO**, société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de **TOULOUSE** sous le numéro **933 588 725**, et ayant son siège social à **12 chemin du gragnon - 31410 LAVERNOSE-LACASSE**, représentée par sa société mère **3LN INVEST**, société par actions simplifiée unipersonnelle, immatriculée au RCS de **Toulouse** sous le numéro **888 731 593**, représentée par **DESJARDINS Nicolas, son Président**.

S'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de **DESJARDINS Nicolas, représentant légal de la holding**, afin de décider de l'apport en numéraire et de l'augmentation du capital social de la société.

ORDRE DU JOUR :

1. **Apport en numéraire par l'associé unique.**
2. **Décision relative à l'augmentation du capital social de la société.**
3. **Modification des statuts en conséquence.**
4. **Pouvoirs pour formalités.**

DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS :

1. Constatation des apports en numéraire :

L'associé unique, SAS 3LN INVEST, représentée par son Président Nicolas DESJARDINS, apporte en numéraire la somme de **trois cent quarante-cinq mille euros (345 000 euros)**, laquelle a été intégralement libérée par versement sur le compte bancaire de la société.

Il est précisé que :

- Un certificat du dépositaire attestant de la libération des fonds a été délivré par la banque CIC

---

2. Décision relative à l'augmentation de capital social
L'associé unique décide :

- **D'augmenter le capital social** de la société d'un montant de **[trois cent quarante-cinq mille euros [345 000 euros)**, pour le porter de **[trois-cent trente mille euros (330 000 euros) à six-cent soixante-quinze mille euros [675 000 euros)**, par la création de 3 450 actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (cent euros) chacune.

- Cette augmentation de capital sera réalisée par :
  - **Apport en numéraire.**
  - Et la création de **3 450 actions** nouvelles d'une valeur nominale de **100 euros** chacune, intégralement souscrites par l'associé unique.

---

3. Modification des statuts
En conséquence, l'associé unique décide de modifier les statuts de la société comme suit :

Ancienne mention de l'article 7 :
Le capital social se compose de **3 300 [trois mille trois cents] actions** d'une valeur nominale de **100 € [cent euros]** chacune, souscrites en totalité. Le montant du capital social souscrit est donc de **330 000 € [trois-cent trente-mille-euros]**.

Nouvelle mention de l'article 7 :
Le capital social se compose de **6 750 [six mille sept cent cinquante] actions** d'une valeur nominale de **100 € [cent euros]** chacune, souscrites en totalité. Le montant du capital social souscrit est donc de **675 000 € [six-cent soixante-quinze-mille-euros]**.

---

4. Pouvoirs pour formalités
Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les démarches nécessaires :

- Dépôt des actes modificatifs auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de **Toulouse**.
- Publication d'un avis dans un journal d'annonces légales habilité.

Clôture de la séance
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à **19h00**.

Fait à **Lavernose-Lacasse**, le 24 Janvier 2025.

Pour l'Associé Unique,

SAS 3LN INVEST

Représentée par
DESJARDINS Nicolas, représentant légal de la holding

Copie certifiée conforme
La Présidence

[redacted]